

Loi

Générale

modern

# Loi n° 004/AN/18/8ème L portant Code de Procédure Civile.

n° 004/AN/18/8ème L

Ministère  
ASSEMBLÉE NATIONALE

Date de publication  
12 avril 2018

Numéro JO  
n° 2 du 15/04/2018

Date du numéro  
15 avril 2018

## INTRODUCTION

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A ADOPTÉ LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUÉ LA LOI DONT LA TENUE SUIT :

## VISAS

**VU** La Constitution du 15 septembre 1992

**VU** La Loi constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

**VU** Le Décret n°2016-109/PRE du 11 mai 2016 portant nomination du Premier Ministre

**VU** Le Décret n°2016-110/PRE du 12 mai 2016 portant nomination des membres du Gouvernement

**VU** Le Décret n°2016-148/PRE du 16 juin 2016 fixant les attributions des Ministères

**VU** La Circulaire n°79/PAN du 05/04/18 portant convocation de la 2ème Séance publique de la 1ère Session Ordinaire de l'année 2018. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 27 Mars 2018.

## TEXTE INTÉGRAL

### Article 1

Le présent Code de Procédure Civile est adopté.

### Article 2

La présente Loi entrera en vigueur dès sa promulgation.

Le Président de la République  
chef du Gouvernement

**ISMAÏL OMAR GUELLEH**